



Je trie, nous trions,  
naturellement !

# COLLECTE DES DÉCHETS VERTS DES PARTICULIERS

ATTENTION CHANGEMENT DE RYTHME  
À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

La collecte des déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies, branchages ...) est assurée sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération, **1 fois par semaine d'avril à septembre** et **1 fois tous les 15 jours en octobre** et novembre.

## ATTENTION :

**MAXIMUM 1M<sup>3</sup> ACCEPTÉ PAR COLLECTE. CELA CORRESPOND À 10 SACS DE DÉCHETS VERTS DE 100 L MAXIMUM OU 1M<sup>3</sup> DE BRANCHAGES.**

**PENSEZ AUX ÉQUIPIERS DE COLLECTE, NE SURCHARGEZ PAS VOS CONTENANTS !**

Au-delà et en dehors des jours de collecte, allez en déchèterie.

## PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :

- **VERDURES** (tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes,...) dans un contenant rigide ou dans des sacs\*.

- **PETITS BRANCHAGES**  
maximum 1m20 de long et 10 cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.



*\* En cas de présentation en sacs, prévoir un contenant rigide. Les équiériers de collecte restituent en effet les sacs après les avoir vidés. Faute de contenants rigides pour les déposer, les sacs risquent de s'envoler et polluer l'espace public.*

Collectés dans le respect du rythme des saisons ou apportés par vos soins à la déchèterie, vos déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haie, branchages...) sont ensuite compostés avant de revenir à la terre grâce à leur utilisation en agriculture.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

ou à contacter le n° vert gratuit

▶ N° Vert 0 800 596 000



# POUR MES DÉCHETS VERTS, JE PENSE AUSSI AU COMPOSTAGE !



Processus naturel de décomposition, le compostage consiste à mélanger des déchets organiques de la maison, de la cuisine et du jardin qui, sous l'action de micro-organismes, se transforment en un compost bénéfique pour votre jardin, vos plantes potagères et intérieures.

## LE COMPOSTAGE, C'EST POSSIBLE PARTOUT !

- En maison individuelle, dans un composteur ou en tas dans votre jardin
- En appartement, dans une boîte spéciale, grâce au lombricompostage

## QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

- **LES DÉCHETS DE CUISINE** : épluchures de légumes et de fruits ; filtres et marc de café, de thé ; petits restes de repas (riz, pâtes, croutes de fromage) ; Pain, coquilles d'œuf, etc.
- **LES DÉCHETS DE MAISON** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois, papier journal, cartons bruns découpés en morceaux, etc.
- **LES DÉCHETS DU JARDIN** : plantes et fleurs fanées, feuilles, tontes de gazon, mauvaises herbes, etc.

## LES TROIS INGRÉDIENTS D'UN COMPOST RÉUSSI

- Bien mélanger les déchets carbonés (ex : feuilles, branches, cartons) et les déchets azotés (déchets de cuisine, tontes de gazon), les déchets humides (déchets de cuisine, tontes de gazon) et secs (paille, papiers, sciures, etc.) les déchets grossiers et fins.
- Aérer les matières, notamment par un brassage régulier au début du compostage, puis tous les 1 à 2 mois

- Humidifier le compost, qui doit être comme une éponge pressée, mais sans excès. Arrosez le compost s'il est trop sec. S'il est trop humide, étalez-le quelques heures au soleil ou mélangez-le avec de la terre sèche

## COMMENT UTILISER MON COMPOST ?

### - AVANT MATURITÉ

En paillage sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Attendez quelques semaines pour l'incorporer au sol, pour ne pas nuire aux jeunes plants.

### - À MATURITÉ

Comme amendement organique incorporé à la terre puis comme terre de rempotage

(Source ADEME)

